

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Hesse Fond PU DG 4708-0017

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

#### Utilisations identifiées

	REACHSET 1000
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
	REACHSET 2001
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fabricant

Hesse GmbH & Co. KG  
 Warendorfer Strasse 21  
 59075 Hamm

No. de téléphone +49 (0) 2381 963-00  
 No. Fax +49 (0) 2381 963-849  
 Adresse e-mail ps@hesse-lignal.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 2381 788-612  
 France: + 33 (0)1 45 42 59 59

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 3	H412

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

 Skin Irrit. 2 H315  
 Eye Irrit. 2 H319

 Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.  
 Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	Acétate de n-butyle; Hydrocarbures, C9, aromatiques; n-Butanol
EUH208 Contient	Anhydride phtalique, 12-hydroxy-N- [6- (12-hydroxyoctadécanamide) hexyl] octadécanamide, Peut produire une réaction allergique.

## 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

## 3. Composition/informations sur les composants

### Composants dangereux

#### Acétate de n-butyle

No. CAS	123-86-4
No. EINECS	204-658-1
Numéro	01-2119485493-29

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

d'enregistrement  
 Concentration  $\geq$  25 < 50 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 3 H226  
 STOT SE 3 H336  
 EUH066  
 Système nerveux

**xylène**

No. CAS 1330-20-7  
 No. EINECS 215-535-7  
 Numéro 01-2119488216-32  
 d'enregistrement  
 Concentration  $\geq$  1 < 10 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 3 H226  
 Acute Tox. 4 H332  
 Voie d'exposition: Exposition par inhalation  
 Acute Tox. 4 H312  
 Voie d'exposition: Exposition par la peau  
 Skin Irrit. 2 H315  
 Asp. Tox. 1 H304  
 STOT SE 3 H335  
 Voies respiratoires; Voie d'exposition: par inhalation  
 Eye Irrit. 2 H319

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

No. EINECS 918-668-5  
 Numéro 01-2119455851-35  
 d'enregistrement  
 Concentration  $\geq$  3 < 10 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 3 H226  
 Asp. Tox. 1 H304  
 Aquatic Chronic 2 H411  
 STOT SE 3 H335  
 STOT SE 3 H336  
 EUH066  
 Voies respiratoires  
 Système nerveux

**Éthylbenzène**

No. CAS 100-41-4  
 No. EINECS 202-849-4  
 Numéro 01-2119489370-35  
 d'enregistrement  
 Concentration  $\geq$  1 < 9 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 2 H225  
 Acute Tox. 4 H332  
 Voie d'exposition: Exposition par inhalation  
 STOT RE 2 H373  
 Oreille  
 Asp. Tox. 1 H304

**n-Butanol**

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

No. CAS	71-36-3		
No. EINECS	200-751-6		
Numéro d'enregistrement	01-2119484630-38		
Concentration	>= 1	< 3	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Flam. Liq. 3	H226	
	Acute Tox. 4	H302	Voie d'exposition: Exposition orale
	STOT SE 3	H335	Voies respiratoires
	Skin Irrit. 2	H315	
	Eye Dam. 1	H318	
	STOT SE 3	H336	Système nerveux

**12-hydroxy-N- [6- (12-hydroxyoctadécanamide) hexyl] octadécanamide**

No. EINECS	434-430-9		
Numéro d'enregistrement	01-0000018057-71		
Concentration	>= 0,1	< 1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Skin Sens. 1	H317	
	Aquatic Chronic 4	H413	

**Anhydride phtalique**

No. CAS	85-44-9		
No. EINECS	201-607-5		
Numéro d'enregistrement	01-2119457017-41		
Concentration	>= 0,1	< 1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Acute Tox. 4	H302	Voie d'exposition: Exposition orale
	STOT SE 3	H335	
	Skin Irrit. 2	H315	
	Eye Dam. 1	H318	
	Resp. Sens. 1	H334	
	Skin Sens. 1	H317	

**Notent**

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3).

**4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**En cas d'inhalation**

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. En cas de doute, ou si des symptômes persistent,

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

remplace la version: 32 / FR

Date de révision: 14.07.2021

Date d'impression 24.07.21

faire appel à un médecin.

#### **En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

#### **En cas d'ingestion**

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Avis aux médecins / Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, pulvérisation d'eau

#### **Moyens d'extinction non-appropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire. En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Autres données**

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas inhaler les brouillards.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Veiller à assurer une aération suffisante. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition. éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistilage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures à semelle conductrice. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 3 Liquides inflammables

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition, si disponible.

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

remplace la version: 32 / FR

Date de révision: 14.07.2021

Date d'impression 24.07.21

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### Acétate de n-butyle

Liste	VLEP			
Valeur	710	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	940	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)
Etablie le: 05/2021				

##### Acétate de n-butyle

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	241	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	723	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Etablie le: 10/2019				

##### xylène

Liste	VLEP			
Valeur	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Etablie le: 05/2021				

##### xylène

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 12/2009				

#### Hydrocarbures, C9, aromatiques

Liste	VLEP			
Valeur	150	mg/m <sup>3</sup>		
Etablie le: 05/2021				

#### Éthylbenzène

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	884	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)
Etablie le: 12/2009				

#### Éthylbenzène

Liste	VLEP			
Valeur	88,4	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Etablie le: 05/2021				

#### n-Butanol

Liste	VLEP			
Valeur limite à courte terme	150	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Etablie le: 05/2021				

#### Autres données

-

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

##### Acétate de n-butyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>



Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	35,7	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m <sup>3</sup>

**xylène**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	108	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	180	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	14,8	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,6	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	174	mg/kg/d

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long-terme
Voie d'exposition	Exposition orale
mode d'effet	Effet systémique

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

Concentration	11	mg/kg
---------------	----	-------

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	25	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	150	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	32	mg/kg

**Éthylbenzène**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
-------------	--------------------------------	--

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	18	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	14,8	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	108	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,6	mg/kg/d
<b>n-Butanol</b>		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

mode d'effet	Effet local	
Concentration	310	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3125	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	55	mg/m <sup>3</sup>

**Concentration sans effet prévisible (PNEC)****Acétate de n-butyle**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,18	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,018	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	35,6	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eeau	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	0,36	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,981	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	0,0981	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,0903	mg/kg

**xylène**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,327	mg/l

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,327		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	12,46		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	12,46		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	2,31		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	6,58		mg/l
<b>Éthylbenzène</b>			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,327		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	12,46		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	2,31		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	6,58		mg/l
<b>n-Butanol</b>			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,082		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,0082		mg/l
Valeur type	PNEC		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	2,25		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

Concentration	2476	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,178	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,0178	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,015	mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

### Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant  $\geq$  0,7 mm

Temps de pénétration  $\geq$  30 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

remplace la version: 32 / FR

Date de révision: 14.07.2021

Date d'impression 24.07.21

<b>Etat</b>	liquide
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	de solvant
<b>La limite de l'odeur</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Point de fusion</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Point de congélation</b>	
Remarque	non déterminé
<b>point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	82 à 200 °C
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	24 °C
<b>Taux d'évaporation</b>	
Remarque	non déterminé
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>	
	non déterminé
<b>limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Pression de vapeur</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Densité de vapeur</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Densité</b>	
Valeur	env. 1,006 kg/l
température	20 °C
<b>Hydrosolubilité</b>	
Remarque	non déterminé
<b>solubilité(s)</b>	
Remarque	non déterminé
<b>coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Température d'inflammabilité</b>	
Remarque	non déterminé
<b>température de décomposition</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Viscosité</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Temps d'écoulement</b>	
Valeur	41 à 55 s
température	20 °C
méthode	DIN 53211 4 mm
<b>propriétés explosives</b>	



Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****Elément non volatile**

Valeur	45,8	%
méthode	valeur calculée	

**Autres données**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

**10.4. Conditions à éviter**

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), une épaisse fumée noire, Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Anhydride phtalique**

Espèces	rat		
DL50		1530	mg/kg
méthode	OECD 401		

**n-Butanol**

Espèces	rat		
DL50		2000	mg/kg
méthode	conversion		
Source	EU stuff trotz anderer Datenlage in Akut Tox. 4 ein		

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****xylène**

ATE		2000	mg/kg
Source	alle Daten über 2000 mg/kg		

**Toxicité aiguë par inhalation**

ATE	>	20	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****xylène**

ATE		5	mg/l
Durée d'exposition	4	h	
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
Source	alle Werte über 5 mg/l		

**Éthylbenzène**

ATE		1,5	mg/l
Durée d'exposition	4	h	
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
méthode	conversion		
Remarque	Brouillard		

**Corrosion/irritation cutanée**

évaluation	irritant		
méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Les critères de classification sont remplis.		

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****xylène**

Espèces	lapin		
Période d'observation	72	h	
évaluation	Irritant pour la peau.		
Source	2 (reliable with restrictions)		

**Anhydride phtalique**

Espèces	lapin		
Durée d'exposition	24	h	
Période d'observation	14	d	
évaluation	Irritant pour la peau.		

**n-Butanol**

Espèces	lapin		
Durée d'exposition	4	h	
Période d'observation	14	d	
évaluation	Irritant pour la peau.		
Source	1 (reliable without restriction)		

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

remplace la version: 32 / FR

Date de révision: 14.07.2021

Date d'impression 24.07.21

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

évaluation	irritant
méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****xylène**

Espèces	lapin
évaluation	Irritant pour les yeux.
Source	2 (reliable with restrictions)

**Anhydride phtalique**

Espèces	lapin
---------	-------

**n-Butanol**

Espèces	lapin
Période d'observation	7 d
évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves
Source	1 (reliable without restriction)

**sensibilisation**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation (Composants)****Anhydride phtalique**

Voie d'exposition	dermale
Espèces	cobaye
évaluation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Anhydride phtalique**

Voie d'exposition	par inhalation
Espèces	cobaye
évaluation	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

**12-hydroxy-N- [6- (12-hydroxyoctadécanamide) hexyl] octadécanamide**

évaluation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
------------	--

**Mutagénicité**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**exposition répétée**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)****Acétate de n-butyle****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**

Remarque

organes : Système nerveux  
Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).**xylène****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

Remarque

Voie d'exposition par inhalation  
organes : Voies respiratoires  
Peut irriter les voies respiratoires.**Hydrocarbures, C9, aromatiques****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

Remarque

Voie d'exposition par inhalation  
Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).**Hydrocarbures, C9, aromatiques****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

Remarque

Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

**Anhydride phtalique****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

évaluation

Peut irriter les voies respiratoires.  
organes : Voies respiratoires**n-Butanol****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

Remarque

organes : Voies respiratoires  
Peut irriter les voies respiratoires.**n-Butanol****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

Remarque

organes : Système nerveux  
Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres données**

Absence de données toxicologiques.

**12. Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Toxicité pour les poissons (Composants)**

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

remplace la version: 32 / FR

Date de révision: 14.07.2021

Date d'impression 24.07.21

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Espèces	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
CL 50	9,2		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

**Anhydride phtalique**

Espèces	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
NOEC	= 10		mg/l
Durée d'exposition	= 60	d	

**Anhydride phtalique**

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
	= 560		mg/l
Durée d'exposition	= 7	d	

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Espèces	Daphnia magna		
EC50	3,2		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	2,14		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

**Anhydride phtalique**

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	= 16		mg/l
Durée d'exposition	= 21	d	

**Anhydride phtalique**

Espèces	Daphnia magna		
EC50	> 640		mg/l
Durée d'exposition	= 48	h	

**Toxicité pour les algues (Composants)****Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
EC50	2,6	à	2,9 mg/l
Durée d'exposition	72	h	

**Anhydride phtalique**

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
NOEC	> 100		mg/l
Durée d'exposition	= 72	h	

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Biodégradabilité (Composants)****Hydrocarbures, C9, aromatiques**

évaluation Facilement biodegradable.

**Anhydride phtalique**

Valeur = 99 %

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

Durée de l'essai 14 d  
 évaluation Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

#### coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

#### Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE	080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Code de déchets CEE	200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

#### produit modifié

Code de déchets CEE	080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
Code de déchets CEE	080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

#### résidus séchés

Code de déchets CEE	080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111
---------------------	---

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21




**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE

150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

**14. Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1263	1263	1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		

**15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****COV**

COV (CE) 54,2 % 545 g/l

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette substance / du mélange à une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**16. Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

**abréviations**

Flam. Liq - Flammable liquids  
 RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
 IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA - International Air Transport Association  
 IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level  
 LOEL - Lowest Observed Effect Level  
 NOAEL - No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC - No Observed Effect Concentration  
 NOEL - No Observed Effect Level  
 OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development  
 VOC - Volatile Organic Compounds  
 Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (\*\*\*). Cette version remplace toutes les versions précédentes.



Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.

## **Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)**

### **Titre abrégé du scénario d'exposition**

ES001 - Applications industrielles: pulvérisation industrielle (à l'intérieur)

### **Utilisation de la substance/préparation**

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

### **Utilisation**

SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles

## **scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale**

### **Utilisation**

ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

### **Etat**

liquide

### **Quantité maximale par durée ou opération**

Jours d'émission par site: <= 300

### **Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

### **eaux usées**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

### **air vicié**

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

**Sol**

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

**Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE 080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses  
 080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

**résidus séchés**

Code de déchets CEE 080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

**Contributing exposure scenario controlling worker exposure****Utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels  
 PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

**Etat** liquide

**Quantité maximale par durée ou opération**

Durée d'exposition <= 8 h/d  
 Fréquence d'exposition <= 220 d/a

**Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante  
 Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.  
 Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

**mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit**

Principalement utilisé dans des systèmes fermés. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

**Protection respiratoire - Note**

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant  $\geq$  0,7

Temps de pénétration  $\geq$  30

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## Estimation d'exposition et référence bibliographique

#### Travailleurs (industriels)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

PROC7

inhalation, long terme - local et systémique

Utilisation à l'intérieur

60,5 mg/m<sup>3</sup>

ECETOC TRA

0,126

Acétate de n-butyle

#### Travailleurs (industriels)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

PROC10

inhalation, long terme - systémique

Utilisation à l'intérieur

242 mg/m<sup>3</sup>

ECETOC TRA

0,504

Acétate de n-butyle

#### Travailleurs (industriels)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

PROC10

inhalation, long terme - systémique

Utilisation à l'extérieur

242 mg/m<sup>3</sup>

ECETOC TRA

0,504

Acétate de n-butyle

#### Travailleurs (industriels)

PROC

PROC13

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)**

PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'extérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)**

SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC7
méthode d'évaluation	par inhalation
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	0,1 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,34
substance principale	xylène

**Travailleurs (industriels)**

SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	par inhalation
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	0,05 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,172
substance principale	xylène

**Travailleurs (industriels)**

SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	par inhalation
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	0,1 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,34
substance principale	xylène

## **Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval**

### **Guide pour les utilisateurs en aval**

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

## **Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)**

### **Titre abrégé du scénario d'exposition**

ES003 - Utilisations professionnelles: la pulvérisation non industrielle (à l'intérieur)

### **Utilisation de la substance/préparation**

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

### **Utilisation**

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

## **scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale**

### **Utilisation**

ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Etat** liquide

### **Quantité maximale par durée ou opération**

Jours d'émission par site: <= 250

### **Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante  
 Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.  
 Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.  
 Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

### **eaux usées**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

### **air vicié**

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

### **Sol**

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

### **Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
---------------------	---

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE 080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses  
 080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

**résidus séchés**

Code de déchets CEE 080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

## **Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (professionnel)**

**Titre abrégé du scénario d'exposition**

Numéro de la matière: CES006

**Utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

**Etat**

liquide

**Quantité maximale par durée ou opération**

Durée d'exposition	<=	8	h/d
Fréquence d'exposition	<=	220	d/a

**Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

**mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit**

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

**Protection respiratoire - Note**

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

**Protection des mains**

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

Date de révision: 14.07.2021

remplace la version: 32 / FR

Date d'impression 24.07.21

Les gants multijets de  
 Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle  
 Épaisseur du gant >= 0,7  
 Temps de pénétration >= 30

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## Estimation d'exposition et référence bibliographique

### Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	Long-terme par inhalation
estimation de l'exposition	242 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate de n-butyle

### Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	par inhalation Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	0,05 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,172
substance principale	xylène

### Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	par inhalation Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	0,1 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,34
substance principale	xylène

### Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC13

Nom commercial: Hesse Fond PU DG 4708-0017

Version: 33 / FR

remplace la version: 32 / FR

Date de révision: 14.07.2021

Date d'impression 24.07.21

méthode d'évaluation	par inhalation
estimation de l'exposition	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition (méthodique)	0,05 mg/m <sup>3</sup>
ratio de caractérisation du risque (RCR)	ECETOC TRA
substance principale	0,172
	xylène

## **Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval**

### **Guide pour les utilisateurs en aval**

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.